MÉMOIRE

SUN

LA FONDATION, L'ORGANISATION

ET LES DERNIERS DÉVELOPPEMENTS

DE

L'HOPITAL NOTRE-DAME, DIT COMTESSE,

LEZ-SECLIN (NORD)

1247-1369

Par Julien-Henri L'HERMITTE

INTRODUCTION.

SOURCES.

I. Sources principales. — Les sources principales de l'histoire de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, lez-Séclin, sont très abondantes et presque inexplorées : ce sont les archives mêmes de l'hôpital.

Archives anciennes: 371 chartes et pièces isolées; 327 registres et liasses. — Papiers trouvés en 1866. — Archives modernes. — Inventaires manuscrits de ces archives.

II. Documents utilisés. — Chartes (nº 1 à nº 71; 1247-1369). — Petit cartulaire du XIIIe siècle (côté 99; 12 pièces, de 1250 à 1284). — Le Rouge Livre (XVIIe siècle): essai de reconstitution des 165 premiers folios man-

quant. — Manuscrit du XV^e siècle : la *Rieulle de Mon-seigneur Saint-Augustin*. — Obituaire (rédigé en 1780 ; 1272-1780).

III. Sources secondaires. — Archives hospitalières de Lille: Hôpital-Comtesse, cartulaire coté 1. Le fonds du chapitre Saint-Piat de Séclin, aux Archives du département du Nord, ne fournit aucun renseignement.

BIBLIOGRAPHIE.

CHAPITRE Jer.

ÉTABLISSEMENT ET DOTATION DE L'HÔPITAL.

- I. Sacs de Lille et de Séclin en 1213 et 1214. Gouvernement de Jeanne de Lille (1214-1244) : ses fondations charitables. Avénement de Marguerite de Constantinople : elle fonde, à Séclin, un hôpital en l'honneur de la Vierge (1248).
- II. Aperçu de l'histoire de Séclin. Controverse sur le martyre et les reliques de saint Piat († 299). La Collégiale Saint-Piat au XII° siècle; l'église Saint-Eubert. Le sac de 1214; la charte de 1218.
- III. L'hôpital. Dissertation sur les diverses copies du titre de fondation, aujourd'hui perdu, et sur la date à attribuer à ce titre. Dotation de l'hôpital : terres arables, bois, *moëres*; rentes en argent, redevances en nature. L'ancien hôpital de la Collégiale.

CHAPITRE II.

LA COLLÉGIALE SAINT-PIAT ET L'HÔPITAL NOTRE-DAME.

I. Premier règlement du prévôt de Séclin, Philippe de Waziers (janvier 1248).

II. Accord entre la comtesse Marguerite et le chapitre de Saint-Piat sur les droits respectifs de la Collégiale, de la Paroisse et de l'Hôpital (septembre 1248).

1. Questions religieuses. — Règle, chapelle, cimetière,

offrandes, serviteurs et chapelains de l'hôpital.

2. Questions temporelles. — Exemptions de dimes concédées à l'hôpital sur l'élevage, les jardins, vergers, prés ou potagers, etc., et sur des terres arables. — Redevances annuelles et fixes dues en compensation par l'hôpital.

III. Entente entre le prévot et l'hôpital : abandon de prérogatives de la part du premier ; redevance annuelle

et fixe de la part du second.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION ET PERSONNEL DE L'HOPITAL.

1. Les Visiteurs (visitatores). — Nomination et nombre. — Attributions : vérification des comptes, discipline, consentement aux admissions des frères et des sœurs,

approbation de l'élection du maître.

II. Le maître ou proviseur (magister seu provisor). — Élection. Durée des pouvoirs. — Attributions : soin du temporel, nomination de la prieuse, réception des novices et des profès, tenue des chapitres et discipline des religieux, confession générale des frères et sœurs. — Noms de quelques maîtres.

Usurpation de leurs pouvoirs au XIVe siècle.

III. Le curateur des àmes (persona que curam habet animarum fratrum et sororum). — Nomination. Durée de sa charge.

IV. Les chapelains (capellani). — Attributions : soin spirituel des religieux et des malades. — Institution.

- V. Le prètre paroissial (parrochialis presbyter). Attributions : soin spirituel de la « maisnie » et droits paroissiaux sur cette maisnie.
- VI. Les frères et sœurs (fratres et sorores). Admission. Noviciat. Profession. Nombre. Devoirs.

De l'office de la prieuse (priorissa).

De la maisnie (familia).

CHAPITRE IV.

RÉGLES ET STATUTS DE L'HÔPITAL.

I. Règle de l'hôpital.

C'est la Regula ad servos Dei de Saint-Augustin : principes et préceptes de cette règle.

- II. Statuts de l'hôpital.
- 1. Devoirs spirituels. Usage constant de la prière : heures et patenôtres ; pratique assidue des sacrements : confession, communion.
- 2. Obligations religieuses. Du silence; de la nourriture et des jeûnes; des saignées.

Du costume et du coucher. Du labeur.

3. Discipline ecclésiastique. — Fautes légères; — graves; — plus graves; — très graves. Pénitences. — Des fugitifs; leur châtiment.

CHAPITRE V.

LES MALADES DE L'HÔPITAL.

Aucun chapitre de la règle n'est spécialement consacré aux malades; prescriptions éparses.

I. Devoirs des religieux envers les malades.

1. Devoirs spirituels. — Ils doivent les faire participer aux prières et leur faire pratiquer les sacrements.

2. Devoirs matériels. — Ils doivent pourvoir à tous leurs besoins et satisfaire à tous leurs désirs.

Les frères soignaient-ils les malades — Controverse sur cette question.

II. Entrée et sortie des malades ; la légende de la mule ferrée d'argent.

CHAPITRE VI.

PREMIERS DÉVELOPPEMENTS DE L'HÔPITAL.

- I. Donations.
- 1. Donations de Marguerite. Terres et bois. Dons en argent. Dîmes, rentes et redevances (1250-1278). Son testament (1273); ses dernières confirmations (1278); sa mort (1280).
- 2. Donations de particuliers. Leur caractère : ce ne sont pas des donations « en pure aumône ». Terres et rentes (1247-1271).
 - II. Échanges, ventes et acquisitions.
- 1. Échange de 28 cents de terre à Séclin (1291).
 - 2. Vente de la dime de Marcq (1370).
- 3. Acquisition d'un « manace » près Vieux-Berquin (1258) et d'une maison à Lille (1351). Baux (1282-83-84).
 - III. Immunités et exemptions.
 - 1. Immunités accordées par le Chapitre de Séclin (1248).
 - 2. Exemptions octroyées par le roi de France (1340).

APPENDICE.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES BATIMENTS DE L'HOPITAL.

- I. Bâtiments primitifs.
- 1. Élévation. Il ne reste aucun vestige des constructions anciennes et l'on n'a pas avant le XVII^o siècle, de données précises sur les développements successifs de l'hôpital.
- 2. Distribution. La salle des malades était au rez-de-chaussée et attenait à la chapelle.
 - II. Bâtiments actuels.
- 1. Leur état aux XVII^e et XVIII^e siècles. Chapelle (XVI^e siècle: consécration, 1626, 1635). Salle Saint-Roch (1634): elle contenait 21 lits en 1814. Façade: pignon de l'aile droite (1635); tourelle et façade (sans doute 1667), style hispano-flamand. Cour à portiques: portique sud, 1667; nord, 1694; est, 1634; ouest, après 1667, peut-ètre en 1694. Voûtes de ces galeries.

Ferme, granges, colombier: constructions presque toutes détruites et dont la partie subsistante semble remonter à 1635.

Poterne, 1731.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Cinquante pièces, la plupart inédites, des XIIIe et XIVe siècles. — Un manuscrit inédit du XVe siècle.

PLANS.